

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS BFC

Séance du 9 juillet 2026

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Crous Bourgogne Franche-Comté en date du 10 mars 2026

Annexe : PV du 10 mars 2026

*Vu les articles L.822-1 et suivants du code de l'éducation,
Vu les articles R.822-1 et suivants du code de l'éducation,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous BFC, adopté en sa séance du 7 mars 2024,*

Exposé des motifs :

D'après l'article 8 du règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous BFC, un procès-verbal de chaque séance du conseil d'administration est rédigé par le secrétariat administratif, sous l'autorité de la présidente. Il fait mention des décisions prises. Il est signé par la présidente de séance.

Article unique :

Le Conseil d'administration du Crous Bourgogne Franche-Comté approuve le procès-verbal de la séance du 10 mars 2026, rédigé par le secrétariat administratif du Conseil d'administration.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 21
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Besançon,
Le 9 juillet 2026

La Présidente du Conseil d'administration,
Nathalie ALBERT-MORETTI,


Rectrice de la région académique Bourgogne
Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CROUS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

PROCÈS-VERBAL

Séance du 10 mars 2026

FICHE DE PRÉSENCE

NOM - QUALITÉ	Titulaire Présent	Titulaire Absent	Suppléants ou Pouvoirs
- Madame Nathalie ALBERT-MORETTI, Présidente du CA, Rectrice de région académique BFC, Chancelière des universités.	Présente		
1- <u>Représentants de l'État :</u> - Monsieur Jonathan TRUILLET, Directeur régional adjoint des affaires culturelles, DRAC Suppléant Monsieur Patrick DEMANGE, Conseiller pour l'éducation artistique et culturelle et l'action culturelle territoriale, DRAC - Madame Julie GOMES, Secrétaire générale, DREETS Suppléante Madame Sandra CADOT, Directrice de cabinet, DREETS - Monsieur Frédéric LALANNE, Chef du service de la formation et du développement, DRAAF Suppléant Monsieur Franck PROVOTS, Chef de mission interrégionale des examens et chef de service adjoint du SRFD, DRAAF - Monsieur Arnaud BERNARD, Chargé de mission contractualisation, infrastructures et mobilités, SGAR Suppléante Madame Laurie HAGUI, Secrétaire générale adjointe, pôle des politiques publiques interministérielles, SGAR - Monsieur Laurent POTTIER, Directeur régional académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport, DRAJES Suppléante Madame Cristina PINTO-AZEVEDO, Conseillère éducation populaire et jeunesse, DRAJES - Monsieur Thierry DELORME, Directeur adjoint, DREAL Suppléant Monsieur Olivier BOUJARD, Chef du service transition écologique, DREAL	Présent		Absent
		Absente	Pouvoir / Absente
		Absent	Pouvoir / Absent
	Présent		Absente
	Présent		Absente
		Absent	Présent
2- <u>Représentants des étudiants :</u> - Madame Hajar HAFTARI, Suppléant Monsieur Léone DEGEORGES - Monsieur Marcelin BONNET, Suppléant Monsieur Yohan SERRAULT - Madame Fiona DELHOMME, Suppléante Madame Ninon HENRY - Monsieur Mkrtitch MARTIROSSYAN, Suppléant Monsieur Justin BERNARD - Madame Anaëlle YETNA, Suppléante Madame Aouregan KERGOSIEN - Monsieur Eliot BOLOT, Suppléant Monsieur Mayeul THIELLET - Madame Clarisse DEFFRESSIGNE, Suppléant Monsieur Corentin WHILHELM	Présente		Absent
	Présent		Absent
	Présente		Absente
	Présent		Absent
	Présente		Absente
	Présent		Absent
	Présente		Absent

3- <u>Représentants des personnels Administratifs et Ouvriers :</u> - Monsieur Eric BRIEZ, Suppléant Monsieur Khaled ZAARA - Madame Caroline MASSON-SELVA, Suppléante Madame Fanny JEANROY - Monsieur Mouloud ISHAK-BOUSHAKI, Suppléante Madame Stéphanie BELLER	Présent		Absent
		Absente	Présente
		Absent	Pouvoir / Absente
4- <u>Représentants de l'Enseignement Supérieur :</u> - Madame Coralie MAYEUR-CARPENTIER, Vice-Présidente qualité de vie étudiante, UMLP Suppléant Monsieur Ghislain MONTAVON, Directeur, UTBM - Monsieur Laurent GEBEL, Directeur général des services, UBE Suppléante Madame Héliane POIRIER, Directrice, Institut AGRO Dijon	Présente		Absent
	Présent		Absente
5- <u>Représentant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale :</u> - Monsieur Hamid EL HASSOUNI, Adjoint au maire de Dijon, délégué à la jeunesse, vie asso, éducation et savoirs populaires, ville Dijon Suppléant Monsieur Franck LEHENOFF, adjoint chargé de l'éducation, restauration bio et locale, ville Dijon - Monsieur Sébastien COUDRY, Conseiller communautaire délégué à la jeunesse, vie étudiante, numérique, data, GBM Suppléant Monsieur Benoît VUILLEMIN, Vice-Président à l'attractivité, rayonnement, tourisme, ens sup, recherche, GBM - Madame Marie-France CEFIS, Maire de Valdoie, Conseillère communautaire chargée de l'économie sociale et solidaire, Grand Belfort Suppléante Madame Maryline MORALLET, Maire de Sévenans, Grand Belfort - Monsieur Daniel CHRISTEL, Maire de Saint Désert, Conseiller délégué à l'équité territoriale et au développement rural, Grand Chalon Suppléant Monsieur Jérémy PINTO, Adjoint au Maire du Creusot, délégué à la culture, à l'animation, à la vie étudiante et au jumelage, Vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche et à la formation de la CUCM		Absent	Pouvoir / Absent
		Absent	Pouvoir / Absent
		Absente	Pouvoir / Absente
		Absent	Pouvoir / Absent
6- <u>Représentant de la région :</u> - Madame Laetitia MARTINEZ, Vice-Présidente chargée de l'enseignement supérieur, recherche, innovation et égalité Suppléante Madame Salima INEZARENE, Conseillère régionale déléguée, laïcité et lutte contre l'illectronisme	Présente		Absente
7- <u>Personnalités désignées par M. le Recteur :</u> - Monsieur Sébastien MAILLARD, Directeur du Centre Régional d'Information Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté, CRIJ - Monsieur Jean BROYER, Proviseur du lycée Victor Hugo à Besançon - Monsieur Nadhem BEN RAHMA, Coordinateur régional jeunesse et éducation populaire, CRAJEP BFC		Absent	Pouvoir
	Présent		
		Absent	

- Madame Selim CELIK, Vice-Présidente chargée de la représentation corporation médecine de Besançon (Bénéfrique Organisation Unifiée de Défense Universitaire BOUDU) et administratrice à l'asso nationale des étudiants en médecine de France			Absente
8- <u>Assistants avec voix consultatives :</u>			
- Monsieur Albert ALLO, Contrôleur Budgétaire Régional CBR	Présent		
- Monsieur Frédéric DEHAN, Secrétaire général de la région académique Bourgogne - Franche-Comté, Rectorat de Besançon SGRA		Absent	
- Madame Murielle BALDI, Directrice générale, CROUS BFC	Présente		
- Madame Emmanuelle RICHARD, Agent comptable, CROUS BFC	Présente		
9- <u>Invités :</u>			
- Monsieur Xavier DENIS, SRES rectorat de Besançon	Présent		
- Madame Sandrine FRANÇOIS, Directrice adjointe, CROUS BFC	Présente		
- Madame Estelle NILSSON, Directrice de cabinet, CROUS BFC	Présente		
- Monsieur Jérôme M'RABET, Directeur du site Dijon, CROUS BFC	Présent		
- Monsieur Philippe MAURO, Directeur du site NFC, CROUS BFC	Présent		
- Monsieur Emrique LANNE, Responsable du budget, CROUS BFC	Présent		
- Madame Marie-Pierre BAUD, Assistante de direction, CROUS BFC	Présente		

Séance du Conseil d'Administration du Crous Bourgogne Franche-Comté

10 mars 2026

Relevé de décisions

DÉCISIONS	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABST
- Election à la Vice-Présidence Etudiante : candidature de Mme Hajar HAFTARI, élue au 1 ^{er} tour à bulletin secret, à la majorité absolue	18	8	26	Bulletins Hajar HAFTARI : 19 Bulletins blancs : 6 Bulletins nuls : 1		
- PV CA du 10 décembre 2025	18	8	26	pour : 26 contre : 0 abst : 4		
- Compte financier	18	8	26	Unanimité		
- Affectation du résultat	18	8	26	Unanimité		
- Affectation du report à nouveau	18	8	26	Unanimité		
- Liasse de la circulaire de gestion locative	17	8	25	Unanimité		
- Tarifs hébergement à partir du 1 ^{er} sept 2026	17	8	25	pour : 18 contre : 7 abst : 0		
- Dossier d'expertise résidence Sartra	16	8	24	Unanimité		
- Transfert de parcelles Climats à la DGFIP (DIE)	16	8	24	Unanimité		
- Validation des demandes de subvention Région BFC 2026 « Egalité des chances et lutte contre la précarité étudiante »	16	8	24	Unanimité		
- Validation des demandes de subvention Région BFC 2026 « Soutien à l'investissement : Equipement de lieux de vie étudiante »	16	8	24	Unanimité		
- Concessions de logement	16	8	24	Unanimité		
- Rémunération des vacataires	16	8	24	Unanimité		

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

ORDRE DU JOUR

Séance du 10 mars 2026

I. Actualités

II. Partie A : points soumis au vote des administrateurs

- Election de la Vice-Présidence Etudiante (professions de foi)
- Approbation du procès-verbal du CA du 10 décembre 2025
- Installation des étudiants
 - Désignation des élus étudiants aux commissions consultatives CVESU, culture-actionS, aides spécifiques
 - Désignation de la section permanente
- Points financiers
 - Compte financier
 - Affectation du résultat
 - Affectation du report à nouveau
 - Rapport de gestion de l'ordonnateur
 - ~~Tarifs : frais de gestion~~
 - ~~Admissions en non-valeur~~
- Points hébergement
 - Liasse de la circulaire de gestion locative
 - Tarifs hébergement à partir du 1^{er} septembre 2026
- Point patrimoine
 - Dossier d'expertise résidence Sartre
 - Transfert de parcelles Climats à la DGFIP (DIE)
- Points politique de site
 - Validation des demandes de subvention Région BFC 2026 :
 - « Egalité des chances et lutte contre la précarité étudiante »
 - « Soutien à l'investissement : Equipement de lieux de vie étudiante »
- Point RH
 - Concessions de logement
 - Rémunération des vacataires

III. Partie B : points à caractère informatif

- o Point d'étape complémentaire sur les services votés
- o Rapport annuel des marchés
- o Acte de transfert de propriété de la Sodeb à la DDFIP 90 résidence Braudel
- o Rapport d'activité 2025

IV. Questions diverses

Madame la Rectrice ouvre la séance à 14h07 en précisant la manière dont ce conseil va se dérouler, souhaite la bienvenue aux étudiants nouvellement élus avec la perspective de travailler avec des étudiants porteurs d'intérêts, de messages et les remercie d'avance pour leur travail au bénéfice du Crous.

Puis, elle donne la parole à Madame la Directrice générale qui souligne que ce conseil est important. Il fait suite aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration de février 2026, il est donc procédé en ce jour à l'installation du nouveau conseil dont la composition a été fixée par arrêté de Madame la Rectrice de Région académique du 26 février 2026.

Elle remercie les étudiants de la précédente mandature pour leur dévouement et le travail de qualité mené tout au long de leurs mandats, puis, termine par un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Madame la Rectrice demande s'il y a des déclarations liminaires et donne la parole à Madame l'assistante de direction du Crous BFC qui procède à l'appel des membres présents, la vérification du quorum et énonce les pouvoirs.

Madame Cefis et Monsieur Pinto donnent pouvoir à Madame la Rectrice
Madame Gomes et Monsieur Maillard donnent pouvoir à Monsieur Bernard
Monsieur Ishak-Boushaki et Monsieur El Hassouni donnent pouvoir à Monsieur Briez
Monsieur Vuillemin donne pouvoir à Monsieur Pottier
Monsieur Provots donne pouvoir à Monsieur Boujard

Soit un total de 8 pouvoirs.

Le quorum est atteint avec 18 présents, 8 pouvoirs soit 26 voix en début de séance.

1. Actualités

Madame la Directrice générale commence les actualités par la généralisation du repas à 1€.

➤ Généralisation du repas à 1€

Mesure qui rend accessible à tous les étudiants le repas à 1€ modifiant en profondeur l'équilibre économique et organisationnel du réseau des œuvres.

La suppression de toute différenciation tarifaire, entre boursiers et non boursiers, va induire une attractivité du dispositif entraînant une hausse de la fréquentation dans nos établissements et aura un impact sur les personnels, les usagers et les structures.

C'est un challenge qui nous est donné de relever et le Crous y travaille.

Quatre engagements invariables partagés par le réseau :

- la sécurité des personnels, des étudiants et des biens ;
- les conditions de travail des agents ;
- la qualité des repas ;
- la prise en charge des publics prioritaires.

En fonction des moyens donnés, le Crous fera au mieux pour la mise en œuvre de cette mesure qui s'appliquera à compter du 1^{er} mai 2026. C'est surtout à la rentrée en septembre 2026 que les effets réels seront connus. A date, un travail a débuté entre les Crous et le Cnous afin de tracer une feuille de route, un cadrage national est en cours de rédaction. Chaque Crous travaille un plan d'actions. Le Crous BFC partagera demain ses réflexions à date aux représentants des personnels. Une liste pour le renouvellement ou l'achat urgent de matériels est également à adresser au Cnous pour le 16 mars.

La Loi de Finances 2026, promulguée le 19 février dernier, comprend une enveloppe de 50 millions d'euros entièrement allouée à cette mesure.

- 45 M€ en subvention pour charge de service public dont
 - 35,6 M€ au titre de la compensation tarifaire (restauration gérée et agréée) ;
 - 5,6 M€ de masse salariale visant à financer un schéma d'emplois de +204 ETP en 2026 ;
 - 3,8 M€ au titre de l'augmentation de la restauration gérée
- 5 M€ en subvention pour charge d'investissement au titre des opérations d'urgence à opérer dans la restauration gérée.

A date il n'est pas prévu une augmentation du nombre de structures agréées. Une seule exception pour le site de Vesoul car les engagements avaient déjà été pris.

➤ **Projet de convention avec l'Union Sociale pour l'Habitat**

L'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne-Franche-Comté représente 29 organismes Hlm présents sur les territoires de Bourgogne Franche-Comté, dont 21 bailleurs sociaux dotés d'un parc de 185 900 logements sociaux. L'USH BFC représente le mouvement Hlm régional auprès des pouvoirs publics, des collectivités et de la diversité des acteurs de l'habitat en BFC. Elle impulse des échanges régionaux en matière de cohésion sociale, économique et environnementale et porte la voix du mouvement HLM de BFC tant au niveau régional qu'au niveau national.

Le Crous BFC gère donc 18 résidences appartenant à 9 bailleurs différents, dont 7 sont adhérents de l'USH BFC.

En 2020, l'USH et le Cnous avaient signé, avec la Conférence des présidents d'université, un protocole pour la mobilisation de l'ensemble des acteurs en faveur du logement des étudiants et des jeunes.

En 2024, l'USH et le Cnous ont souhaité réaffirmer leur partenariat, à travers une convention, visant la formalisation d'engagements communs :

- Contribuer collectivement à l'appréciation des besoins dans les territoires afin d'alimenter le dialogue sur l'offre et la demande.
- Accroître l'offre en logements sociaux étudiants pour mieux satisfaire les besoins au niveau local.
- Améliorer l'offre existante et répondre aux enjeux de réhabilitation que connaît une grande partie du parc.
- Renforcer la qualité des relations propriétaires / gestionnaires entre les Crous et les bailleurs sociaux

L'USH BFC et le Crous BFC souhaitent agir collectivement en faveur du logement étudiant à caractère social.

➤ **Ouverture de la campagne Dossier Social Etudiant DSE**

La campagne a commencé le 2 mars 2026, remerciement aux acteurs et partenaires pour la diffusion de l'information.

L'objectif de cette communication est de lutter contre le non-recours auprès des étudiants les plus précaires et maximiser le dépôt de dossiers avant le 31 mai 2026.

➤ **Règlement intérieur du CA et commissions consultatives**

Il aurait été opportun de renouveler le règlement intérieur du conseil d'administration lors de la présente séance d'installation. Cependant le Cnous est en cours de révision de son propre règlement intérieur et souhaite qu'il soit

décliné en local lorsqu'il sera finalisé. Ainsi l'adoption d'un nouveau règlement intérieur du conseil d'administration du Crous BFC est reportée au CA de juillet. Le règlement intérieur actuel s'appliquera jusqu'en juillet prochain.

2. partie A : points soumis au vote des administrateurs

* Election de la Vice-Présidence Etudiante

Madame la Directrice générale présente les missions de la Vice-Présidence Etudiante.

Le VPE est un acteur de la démocratie étudiante.

Son statut est le suivant :

- Elu par l'ensemble des administrateurs parmi les membres titulaires des représentants étudiants
- Mandat de 2 ans, renouvelable
- Acteur politique du CA (non salarié du Crous)
- Garant du libre arbitre des élus étudiants

Position institutionnelle :

- Acteur politique du CA du Crous
- Interface entre étudiants, direction du Crous et partenaires
- Présidence éventuellement du CA en l'absence de la Rectrice de région académique si elle n'est pas représentée

Le Vice-Président Etudiant représente l'ensemble des étudiants et contribue au développement de la vie étudiante (restauration, hébergement, conditions d'accueil, culture, etc...)

Il est en relation étroite avec les associations étudiantes, relaye des besoins auprès de la direction, fait le lien avec les VPE ou équivalents des autres établissements du territoire.

Son mandat est sans lien hiérarchique avec les services du Crous, il a un devoir de discrétion et de confidentialité, il est invité aux manifestations institutionnelles du Crous.

Le VPE :

- établit un dialogue avec la direction,
- participe aux rencontres régulières (préparation CA, instances, commissions consultatives...),
- est informé des projets structurants,
- représentation possible du Crous dans des instances extérieures (santé étudiante, vie étudiante territoriale),
- Il a un devoir de neutralité institutionnelle, de respect des usagers et de lutte contre les discriminations.

Présentation d'une seule candidature à l'élection de la Vice-Présidence Etudiante :

- **Mme Hajar HAFTARI** de la liste Bouge ton Crous, avec tes assos engagées, pour bâtir ensemble le Crous de demain ;

Madame la Rectrice lui donne la parole pour présenter son programme.

Son objectif est de porter la voix de tous les étudiants et ainsi défendre des mesures concrètes afin d'améliorer le quotidien de ceux-ci.

Elle souhaite proposer et mettre en oeuvre plusieurs actions pour répondre aux besoins réels des étudiants.

Responsabilité et dialogue :

- Comprendre les enjeux de gestion
- Privilégier la médiation
- Valoriser le partenariat

Axes de contribution au conseil :

- Amélioration de l'offre de services
- Dynamisation de la vie étudiante
- Accompagnement social de proximité
- Equité territoriale

Engagement au service de tous, sérieux et détermination afin d'améliorer durablement les conditions de vie étudiante.

Il est proposé de passer au vote à bulletin secret (article 2 du RI). Système de la majorité absolue aux 2 premiers tours et relative au 3ème tour (article 2 du RI)

Résultat du vote :

Nombre de voix recueillies en faveur de Madame Hajar HAFTARI : 19

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de bulletins nuls : 1

Le Conseil d'administration du Crous Bourgogne Franche-Comté élit à bulletin secret, au 1^{er} tour et à la majorité absolue, Madame Hajar HAFTARI au titre de Vice-Présidente étudiant.

* Approbation du PV du CA du 10 décembre 2025

Madame la Rectrice demande s'il y a des modifications au PV, pas de remarque particulière, passage au vote.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Le procès-verbal du CA du 10 mars 2026 est adopté à la majorité des membres.

* Installation du CA

Présentation par Madame la Directrice générale

Le règlement intérieur du CA actuel prévoit 4 commissions consultatives dont 2 ont une composition définie par un texte réglementaire (la section permanente et la commission des aides spécifiques). La composition des 2 commissions non réglementaire est susceptible d'être modifiée lors de la revoyure du règlement intérieur. Cependant, afin d'assurer un travail avec les élus étudiants jusqu'à la séance du CA en juillet, l'ensemble des commissions consultatives est installé.

- **Désignation des élus étudiants aux commissions consultatives CVESU, culture-actions, aides spécifiques**

- La Commission de Vie Etudiante et de Site Universitaire CVESU :

Elle vise à mieux travailler ensemble et à renforcer la participation des étudiants à la gestion et à l'amélioration de leur environnement universitaire pour le rendre encore plus dynamique et favorable à leur épanouissement.

Animée par le/la vice-président(e) étudiant(e) du Crous Bourgogne-Franche-Comté, elle se réunira au minimum 2 fois par an, conformément à un calendrier préétabli, afin de discuter des sujets importants et le cas échéant de proposer des recommandations au conseil d'administration,

Elle est composée de :

- Représentants étudiants élus au Conseil d'administration
- Direction du Crous Bourgogne Franche-Comté
- Directeurs de site
- Directeurs de la vie étudiante, de l'hébergement, de la restauration et du service social
- Ainsi que des experts métiers associés en fonction des thématiques abordées

L'ensemble des représentants étudiants titulaires et suppléants sera convié.

o **La commission culture actionS :**

Il s'agit d'un dispositif de soutien financier aux initiatives étudiantes mis en œuvre par le réseau des Crous, acteur essentiel de la vie étudiante.

Ce dispositif est financé par la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

Celle-ci est présidée par le/la vice-président(e) étudiant(e) du Conseil d'administration du Crous Bourgogne Franche-Comté.

Elle est composée de :

- Direction du Crous Bourgogne Franche-Comté
- Direction Vie étudiante/service culturel
- Sous-direction Politique de site
- 4 étudiants élus au Conseil d'administration du Crous Bourgogne Franche-Comté
- Représentants des établissements d'enseignement supérieur (responsables des appels à projet FSDIE UMLP, UTBM, UBE)
- Personnels Crous des sites délocalisés (Belfort, Nevers, Le Creusot)
- Personnes qualifiées et/ou partenaires invités par la présidence de la commission

Madame la Directrice générale propose d'inviter, en dérogation du règlement intérieur, les 7 étudiants titulaires élus à la commission culture Actions jusqu'au prochain règlement intérieur. Pas d'opposition de la part des administrateurs.

o **La commission des aides spécifiques est définie par une circulaire :**

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides spécifiques peuvent être allouées. La commission se réunit toutes les semaines.

Ces aides peuvent revêtir deux formes :

- Une allocation annuelle
- Une allocation ponctuelle

Elle est composée de :

- Directrice générale du Crous Bourgogne Franche-Comté, Présidente de la commission ou son représentant
- Madame la Rectrice de région académique, membre de droit ou son représentant
- 3 représentants des établissements d'enseignement supérieur et des lycées (provisaires de lycée, UBE, UMLP, UTBM)
- Vice-président(e) étudiant(e)
- 4 étudiants élus au Conseil d'administration du Crous Bourgogne Franche-Comté
- Conseillère technique du service social
- Assistants sociaux

Madame la Directrice générale demande s'il y a 4 noms déjà définis.

En réponse, Madame la Vice-Présidente Etudiant énonce les noms :

- Madame Clarisse Deffressigne
- Madame Anaëlle Yetna
- Madame Hajar Haftari
- Monsieur Yohan Serrault

• **Désignation de la section permanente**

Pour suivre les activités du Crous dans l'intervalle de ses réunions, le conseil d'administration désigne en son sein une section permanente composée de la Présidente du CA, membre de droit et de cinq membres dont deux choisis parmi les étudiants et un parmi les représentants des personnels.

Ces administrateurs peuvent se faire remplacer par leurs suppléants au conseil d'administration.

Elle est composée de :

- la Rectrice, Présidente du conseil d'administration
- 5 membres dont 2 étudiants et 1 représentant du personnel

Le représentant du personnel est Madame Caroline Masson-Selva.

Les deux étudiants désignés sont :

- Madame Hajar Haftari
- Monsieur Eliot Bolot

* Points financiers

Présentation par Monsieur Enrique Lanne, responsable du budget et Madame Emmanuelle Richard, agent comptable

• Compte financier

En 2025, le Crous dispose de 557,59 ETPT pour un plafond fixé au niveau national de 561 ETPT.
1 ETPT représente le travail d'une personne à temps plein pendant un an.

Par rapport à 2024, constat d'une hausse de 10,71 ETPT pour les contractuels, grâce à une politique de recrutement mise en place au sein du Crous (cadre de gestion, une chargée de recrutement dédiée, une vitrine employeur).

La masse salariale s'élève à 25,57 millions d'euros, en hausse de 956 358 € par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique principalement par :

- L'effet GVT (Glissement vieillesse technicité), c'est l'augmentation naturelle de la masse salariale liée à l'évolution des agents dans leur carrière ;
- L'augmentation de 4 points du CAS pensions au 1er janvier 2025 ;
- La revalorisation indemnitaire de certains personnels ;
- La progression des effectifs contractuels (+10,71 ETPT).

Les contrats aidés représentent 1,28 ETPT ce qui correspond aux quatre apprentis que le Crous a recruté à la rentrée scolaire 2025 dans différents services.

En 2025, le total des recettes globalisées s'élève à 50,3 M€, en hausse de 4,4 M€ par rapport à 2024. Ces recettes proviennent principalement :

* De la subvention pour charges de service public versée par l'État, à hauteur de 23,453 M€, soit 47 % des recettes globalisées. Cette subvention a augmenté de 4,725 M€ par rapport à 2024.

Cette évolution correspond à :

- un soutien renforcé de l'État pour financer les mesures sociales (repas à 1 €, restauration agréée) ;
- des crédits d'accessibilité
- une dotation complémentaire de 1,368 M€ de fonds de solidarité.

* Des recettes propres, qui représentent 51 % des recettes globalisées, pour un total de 25,675 M€. Les recettes propres sont constituées des propres activités comme l'hébergement, la restauration et la culture.

* Enfin, les autres recettes correspondent à des financements publics, notamment des financements de l'État et la fiscalité affectée qui correspond à notre recette de la CVEC.

* Pour les recettes fléchées, un total de 6,75 M€ qui financent des opérations structurantes comme la résidence Rousseau, ou Beaune et des travaux urgents dans certaines de nos restaurants universitaires, ainsi que d'autres projets d'investissement.

Après deux années de déficit, le compte financier 2025 fait apparaître un solde budgétaire excédentaire de 3,8M€, signe d'une bonne maîtrise des charges et du soutien fort de l'État au travers de la subvention pour charges de service public.

En 2025, l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élève à 21,4 M€ contre 22,4 M€ en 2024. Cette baisse est principalement liée au décalage de paiement de certaines dépenses, notamment les loyers et charges versés, ainsi que la fin de la convention de la résidence Braudel et la restitution de la résidence à Héricourt.

On peut observer que les dépenses les plus importantes concernent :

- L'entretien et les équipements, pour 4,759 M€. Le Crous développe la mise en place de contrats et de marchés de maintenance.

- La viabilisation, pour 4,432 M€. Maîtrise de ces dépenses grâce au suivi du référent énergie et aux contrats d'énergie passés au niveau national.
- Les denrées alimentaires, pour 4,331 M€. Il y a un effort constant pour maîtriser ces dépenses tout en maintenant un niveau de qualité, avec des produits sains et durables, notamment dans le cadre de la loi EGALIM, qui impose d'avoir au moins 50 % de produits durables ou de qualité dans les achats alimentaires, dont au moins 20 % de produits bio.
- Les dépenses de loyers et charges correspondent majoritairement aux loyers versés à nos bailleurs ainsi qu'à certains contrats annexes de location de machines.
- Les dépenses de frais généraux comprennent notamment des contrats tels que l'accès à internet sur l'ensemble de nos résidences.

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2025 à 7,9 M€ contre 3,2 M€ en 2024. Cette augmentation traduit un niveau d'investissement particulièrement élevé en 2025.

Les dépenses d'investissement les plus importantes concernent logiquement le service hébergement, avec 3,979 M€, soit 63 % du total des dépenses d'investissement.

On y retrouve notamment l'opération Rousseau avec une ouverture en septembre, le démarrage des travaux de la résidence Beaune ainsi que la remise en location de 25 logements sur la résidence Braudel.

Elles sont suivies par la restauration, avec 1,582 M€ financés par le Crous, des crédits d'accessibilité et des fonds propres, soit 25 %. Ces dépenses ont permis notamment la réalisation de travaux urgents dans les restaurants universitaires de Duvillard, Mégevand, Canot et Montmuzard.

Présentation par Madame Emmanuelle Richard, agent comptable de la comptabilité générale et de l'équilibre financier

Les financements et les besoins sont constitués en majorité des opérations pour le compte de tiers :

- les bourses (9M encaissés, 8,64M de bourses payées aux étudiants)
- la CVEC (5,47M€ encaissés, 5,05M€ reversés aux établissements)

Ainsi que :

- le solde budgétaire (3,8M)
- des encaissements et remboursements des provisions des étudiants
- ou encore le remboursement du capital des emprunts

Ces opérations impactant fortement la trésorerie, aboutissent à un abondement de 3,7M€.

La capacité d'autofinancement est de 3 M€.

Le niveau de fonds de roulement est reconstitué à 9 M€, le soutien de l'Etat a permis de reconstituer la trésorerie. 72 jours de fonctionnement courant.

La norme 14 est liée à l'instruction comptable commune. Cela n'impacte pas le résultat.

Ecriture passée de 50 M€ qui correspond à l'intégration à l'actif de bâtiments et la dotation associée.

Bâtiments remis en dotation au Crous BFC.

Résultat du vote :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

• Affectation du résultat

- 2 possibilités :

- Sur les réserves
- Sur le report à nouveau

L'agent comptable propose d'inscrire sur les réserves.

Résultat du vote :

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'affectation du résultat sur les réserves est adoptée à l'unanimité.

• Affectation du report à nouveau

Une seule possibilité : sur les réserves.

Le report à nouveau est débiteur. Les administrateurs doivent se prononcer sur les 254 197,21€.

Madame l'agent comptable demande s'il y a des questions sur la présentation financière qui est un peu technique.

Intervention de Monsieur Gebel, DGS de l'université Bourgogne Europe (UBE) qui souligne les résultats conjoncturels et pose une question sur le fonds de roulement et la trésorerie afin de connaître la part non gagée.

Madame l'agent comptable répond que le fonds de roulement disponible est de 3 M€ et la trésorerie de 2,5 M€.

Madame la Directrice générale précise qu'il y a une gestion saine de l'établissement.

Madame l'agent comptable informe qu'en 2025, la Direction départementale des finances publiques du Doubs est venue auditer les comptes du Crous BFC pendant trois mois, elle invite les administrateurs à lire le compte-rendu situé dans l'annexe envoyée.

En résumé, les comptes du Crous sont bien tenus avec un contrôle interne robuste mais pas tout à fait fiables car il reste des bâtiments à inscrire à l'actif.

Démarche engagée depuis 2022 auprès de la Direction de l'immobilier de l'Etat, les évaluations manquantes vont être réalisées cette année, c'est en cours de régularisation.

Passage au vote :

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'affectation du report à nouveau est adoptée à l'unanimité.

Puis, Madame la Directrice générale donne la parole à Monsieur le Contrôleur Budgétaire Régional.

Monsieur le Contrôleur Budgétaire Régional CBR précise qu'il ne faut pas bouder son plaisir d'avoir un compte financier excédentaire, lié par un concours de circonstances, dans un contexte difficile. L'Etat respecte ses engagements pris vis-à-vis des Crous. Effort constant de celui-ci.

Le Crous sera fortement mobilisé en 2026 avec le dispositif du repas à 1€ et son programme immobilier très ambitieux.

Des dépenses sont décalées sur l'année 2026. Il souligne qu'en 2025, il y a eu des recettes exceptionnelles.

Une certaine rigueur budgétaire prévue en 2026 avec les aléas, l'environnement économique que l'on connaît, risque d'affaiblir les comptes.

Néanmoins, aujourd'hui, c'est une satisfaction sur cette gestion financière 2025.

• Rapport de gestion de l'ordonnateur

Présentation par Monsieur Emrique Lanne, responsable du budget

En 2025, le chiffre d'affaires de l'hébergement progresse de 2,5 % par rapport à 2024. La direction de l'hébergement a presque atteint les objectifs fixés pour 2025.

L'objectif du chiffre d'affaires était fixé à 19,185 M€, et le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 19,169 M€, soit un écart très faible de -16 513 €.

Sur l'ensemble de nos résidences, taux d'occupation financier de 80,4 %, en hausse de 0,1 % par rapport à 2024. On observe une légère baisse du taux d'occupation pour les chambres et les studettes entre 2024 et 2025. En revanche, pour les appartements, le taux d'occupation financier est en progression en 2025 par rapport à 2024.

Le coût de fonctionnement annuel d'un lit s'établit à 2 632 € pour l'année 2025 contre 2 722 € en 2024.

Cette diminution est principalement due à des décalages de paiement sur certaines natures de dépenses, notamment les loyers et charges versés.

Les deux plus gros postes de dépenses sont la masse salariale et la viabilisation. À eux deux, ils représentent 65 % du coût d'un lit.

En 2025, le chiffre d'affaires de la restauration s'élève à 5,6 M€ et progresse de 1,3 % par rapport à 2024. Pour rappel, l'année 2024 avait été une mauvaise année pour la restauration du Crous.

La direction de la restauration n'a toutefois pas atteint les objectifs fixés pour 2025.

L'objectif du chiffre d'affaires était fixé à 5,878 M€, alors que le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 5,60 M€, soit un écart de -277 942 €.

La répartition de l'évolution de nos recettes varie selon le type de convives et le type de restauration.

On observe :

- Une progression du chiffre d'affaires de la restauration administrative de +6,4 % ;
- Une baisse du chiffre d'affaires de la restauration exceptionnelle de -8,1 % (la restauration exceptionnelle correspond à une prestation de type traiteur).

La restauration assise correspond à la restauration au plateau, tandis que la restauration rapide correspond à la restauration sur place ou à emporter dans les cafétérias.

Constat que le chiffre d'affaires de la restauration rapide progresse de 7,7 %, tandis que celui de la restauration exceptionnelle diminue de 8,1 %.

Concernant la fréquentation de la restauration, on observe une légère évolution par rapport à 2024, avec une hausse de +0,2 %. Constat que les courbes de fréquentation entre 2024 et 2025 sont quasiment identiques, ce qui traduit une fréquentation globalement stable.

On observe les mêmes pics et baisses d'activité au même moment. Cette stabilité n'est toutefois pas répartie de la même manière sur les différents sites du Crous BFC.

La fréquentation varie en fonction du type de restauration et du type de convives accueillis.

La restauration rapide progresse, au détriment de la restauration assise. Constat également d'une baisse de la restauration du soir.

En 2025, davantage de repas étudiants hors dispositif à 1 €. Le tarif hors dispositif à 1 € correspond au tarif social étudiant à 3,30 €.

Un constat avec moins de repas pour les étudiants non boursiers en situation de précarité et pour les repas boursiers au tarif de 1 €.

La part des repas à 1 € représente 46 %, alors que la moyenne nationale s'élève à 51 %.

Intervention de Monsieur Martirosyan, représentant élu étudiant qui précise qu'il y a une certaine dynamique de la part de l'UBE sur son site du Creusot. Il évoque un accroissement du nombre de filières.

Monsieur le Directeur de site de Dijon ne confirme pas cette information, le nombre de formation lui paraissant plutôt stable.

Madame la Vice-Présidente de Région parle d'une vraie appropriation du Li(VE) du Creusot en tant que lieu de vie étudiante.

L'IUT du Creusot a une forte dynamique en recherche avec la plateforme Calhipso qui a été inaugurée récemment. Un fort soutien local permet de maintenir les formations sur le site du Creusot d'où le maintien des effectifs.

Le coût global d'un repas en 2025 au Crous BFC est de 9,72 €, en baisse de 15 centimes par rapport à 2024.

Deux postes de dépenses représentent à eux seuls 85 % du coût de production d'un repas : il s'agit des dépenses de personnel pour 64 % et des dépenses alimentaires pour 21 %.

La sous-direction du budget et de la performance travaille à une harmonisation des indicateurs avec le national afin de partager les mêmes modalités de calcul.

Monsieur Briez, représentant élu des personnels souligne que le Crous n'a pas augmenté le prix du repas depuis de nombreuses années, malgré les coûts de l'énergie et de l'alimentaire qui ont beaucoup augmenté. Tout le monde au Crous a à cœur de produire des repas de qualité, équilibrés, en circuit court, du bio avec une offre pléthorique alimentaire en restauration et en cafétéria. Il se dit fier de ce que fait le Crous pour les étudiants.

Monsieur Martirosyan, représentant élu étudiant demande si le Crous prévoit des projets d'élargissement sur le territoire de l'Yonne qui est moins bien desservi, il trouve que le site de Sens est délaissé.

Madame la Directrice générale répond que le modèle économique du Crous est précaire. Pour ouvrir une structure, il faut de l'argent notamment pour construire, maintenir celle-ci en bon état, et également des moyens en ressources humaines. Sur certaines zones où il n'y a pas une population étudiante en suffisance, le Crous peut avoir recours à des agréments. Cependant, une augmentation des agréments n'est pas à l'étude à date comme expliqué précédemment.

La loi CARE existe pour apporter une aide aux étudiants qui sont à plus de 20 mn d'un lieu de restauration à tarif modéré.

Monsieur Gebel, DGS de l'UBE rejoint ce propos, conscient des contraintes du Crous. Toutefois, la restauration comme l'hébergement est un des piliers essentiels pour pouvoir stabiliser localement des activités disciplinaires et de recherche. De vraies difficultés à Nevers pour la restauration avec un nombre important d'étudiants.

Madame la Directrice générale répond qu'à Auxerre comme à Nevers, le Crous BFC a conclu deux agréments en restauration.

Intervention de Monsieur Briez, représentant élu des personnels qui a connu l'époque quand il n'y avait pas encore de structure au Creusot et à Auxerre. C'est une question aussi de moyens, on aimerait que tous les étudiants soient traités équitablement. Le Crous est conscient des inégalités territoriales. Cependant, les équipes vont faire au mieux et surmonter les difficultés de la généralisation du repas à 1€.

Le Crous BFC a déjà bien évolué avec le temps, néanmoins, la région est grande, environ 400 km de circonférence.

Madame la Directrice générale ajoute que c'est effectivement un Crous qui a un dimensionnement géographique important, composé de 8 départements.

Madame Jeanroy représentante élue des personnels, précise que les étudiants ont la possibilité d'aller solliciter les collectivités territoriales qui peuvent être acteurs, source de propositions pour des solutions de restauration notamment. Il ne faut pas hésiter à les solliciter.

Madame Martinez, Vice-Présidente Région ajoute que les finances de la Région sont dans une situation difficile mais ce qui est important, c'est que les questions financières ne soient pas un frein au fait que les jeunes s'alimentent régulièrement et correctement.

Le Crous BFC s'engage à proposer des solutions adaptées aux besoins des étudiants en fonction du lieu de vie étudiante. Aujourd'hui, l'engagement des collectivités reste important dans un contexte financier très délicat.

Monsieur Martirosyan, représentant élu étudiant, rebondit sur les propos de la Vice-Présidente Région. Il ressent une espèce d'abandon de la part des collectivités territoriales dans le secteur nord de l'Yonne où il existe une très grande demande par les élèves, pour la construction d'un lycée à Sens par exemple, avec 3 000 élèves.

Il demande plus d'investissement au niveau du Crous ou de la Région pour le développement de l'enseignement supérieur dans ce territoire.

L'université Bourgogne Europe UBE pourrait mieux desservir et combattre les inégalités territoriales. Il informe qu'un étudiant à Auxerre n'a pas les mêmes accès au Crous qu'un étudiant à Dijon.

Madame la Vice-Présidente Région répond qu'il faut être prudent y compris dans les discours, dans les situations qui sont effectivement délicates financièrement. Elle souligne que dans cette salle, tout le monde a envie de pouvoir accompagner les étudiants de Bourgogne Franche-Comté du mieux possible. Par ailleurs, elle précise que les lycées qui ne sont pas du ressort du Crous mais une compétence régionale qui n'est donc pas du tout l'objet de ce conseil d'administration.

La mise en œuvre de l'ensemble des schémas, notamment le Schéma Territorial de la Vie Etudiante STVE porté par le Crous BFC, soutenu très fortement par le Conseil régional et l'Etat, a permis de voir comment nos étudiants ont des réalités différentes en fonction des territoires. Et ces réalités sont liées à divers éléments.

L'accueil est un sujet travaillé avec une grande précision ainsi que l'appréhension du schéma territorial tel qu'il a été conduit.

Elle pourrait énoncer la liste de l'ensemble des investissements réalisés par le Conseil régional en partenariat avec l'Etat dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région CPER, mais également avec les territoires.

L'intercommunalité de Nevers a sollicité la Région sur sa politique territoriale dans le projet de construction d'une nouvelle résidence étudiante.

Les appels à projets vie étudiante visent à faire en sorte que l'ensemble des actions de vie étudiante afin de lutter contre toute forme de précarité étudiante, soit bien déployé sur tout le territoire au regard du nouveau règlement d'intervention.

Elle est consciente que les étudiants aimeraient que les choses avancent plus vite. Cependant, il faut être prudent dans la manière dont on aborde les choses, il faut le faire avec beaucoup d'objectivité.

Quant à l'investissement de l'ensemble des partenaires, ils ont à cœur le bon épanouissement de tous les étudiants.

Madame la Directrice générale ajoute que l'étudiant a accès au Crous à Nevers même s'il n'y a pas de structure Crous. Ainsi il peut faire sa demande de bourse, avoir accès au service social, bénéficier d'actions de vie étudiante. Pour Auxerre elle précise qu'il existe deux résidences gérées par le Crous et un agrément pour la restauration. Effectivement, cela ne résout pas toutes les questions mais on ne peut pas dire que les étudiants d'Auxerre n'ont pas accès aux services du Crous.

En revanche, elle est d'accord que ce n'est pas la même chose si l'on étudie à Besançon ou à Auxerre.

Madame la Directrice de cabinet ajoute qu'il existe une complémentarité lorsqu'on ne peut pas proposer le même dispositif. La direction du Crous a été alertée de la situation des étudiants à Auxerre et précise que le Crous n'est pas resté sans bouger. Cependant, nous pouvons faire encore mieux en faisant connaître les dispositifs existants aux étudiants, en favorisant l'accès au droit.

L'équipe politique de site a investi ce territoire auxerrois. Le sujet du STVE sera présenté lors de la prochaine commission.

Ce matin, l'ancien Vice-Président Etudiant du Crous a présenté en réunion le projet de concertation étudiante ESR à Madame la Rectrice de région académique.

Les mises en œuvre se font concrètement en lien avec les différentes politiques.

Monsieur Bolot, représentant élu étudiant, trouve qu'il y a pas mal d'établissements d'enseignement supérieur situés en zone blanche notamment en Bourgogne.

La seule solution est la carte d'un montant de 20€ et c'est déjà très bien que cela existe mais pour les non-boursiers, ce n'est pas suffisant pour subvenir aux courses mensuelles.

Il comprend les remarques qui sont faites et insiste sur le fait que sur certains sites, les dispositifs mis en place sont encore insuffisants.

Madame la Directrice générale a déjà répondu sur ce qui était possible de faire et reviendra sur ces sujets lors des prochaines commissions.

Départ de Monsieur Mauro, Directeur de site nord Franche-Comté du Crous BFC à 15h54.

Départ de Madame Martinez, Vice-Présidente Région à 15h57, soit un total de 25 voix délibératives.

• Tarifs : frais de gestion

Ils sont reportés au prochain CA.

- **Admissions en non-valeur**

Pas d'admission en non-valeur à présenter lors de ce conseil.

* **Point hébergement**

Présentation par Madame Julie Faivre, directrice de l'hébergement

- **Liasse de la circulaire de gestion locative**

Ces documents de gestion locative doivent être votés chaque année au conseil d'administration du Crous BFC, ils sont préparés au niveau national et présentés dans chaque Crous.

Ils ont pour objet de définir ou préciser les dispositifs d'admission, renouvellement et gestion des logements.

Ces dispositifs sont régis par trois principes majeurs :

- La priorité sociale dans l'attribution d'un logement ;
- Le principe d'équité dans le traitement de l'étudiant ;
- La conformité des procédures à la réglementation en vigueur.

Peu d'évolutions majeures par rapport à 2025. A noter toutefois, pour le processus d'attribution :

- L'avance sur loyer, versée par l'étudiant lors de l'attribution d'un logement, qui passe de 100 à 70 €.
- Phase principale :
 - Possibilité de faire jusqu'à 10 vœux (au lieu de 4) par secteur géographique
 - Le calendrier des tours de la phase principale est revu : 3 tours le 2, le 16 et le 30 juin. Les étudiants auront plus de temps pour accepter le logement proposé (proposition le mardi, réponse jusqu'au dimanche au lieu du jeudi).

A ces modalités de gestion sont annexées plusieurs documents constituant la liasse locative pour 2026. Parmi les documents de cette liasse, trois sont soumis à l'approbation du conseil d'administration :

- Le règlement intérieur des résidences
- Le règlement intérieur des parkings
- Les conditions générales de vente pour les courts séjours

Résultat du vote :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La liasse de la circulaire de gestion locative est adoptée à l'unanimité.

- **Tarifs hébergement applicables au 1^{er} septembre 2026**

Cette revalorisation est nécessaire car les tarifs de l'activité hébergement doivent permettre de couvrir les dépenses de l'activité hébergement par les recettes.

Les loyers applicables, à compter du 1er septembre 2026, aux étudiants sont déterminés selon les modalités suivantes, en application de la circulaire tarifaire du Crous :

- La révision des loyers nus et du complément mobilier s'effectue par application de l'indice de référence des loyers (IRL) du deuxième trimestre N-1 : entre les deuxièmes trimestres 2024 et 2025, l'IRL a progressé de 1,04 %.

- La révision du montant du forfait charges s'effectue sur la base des taux d'évolution des charges constatés en 2025 :
 - Il est proposé de retenir une évolution de 1 %, correspondant à l'hypothèse retenue dans le budget initial 2026 et à la tendance observée sur les charges récupérables.
 - Pour mémoire, ces charges comprennent notamment les fluides, l'accès à Internet, l'entretien des parties communes, des équipements et des espaces verts, ainsi qu'une partie des dépenses de personnel affecté à l'hébergement.

De nouveaux tarifs sont ajoutés pour la résidence Braudel à Belfort, afin de permettre la revalorisation des loyers des appartements rénovés.

En effet, la circulaire tarifaire du Crous précise qu'il convient de revaloriser les loyers des appartements rénovés lorsque le respect des plafonds APL le permet, ce qui est le cas pour cette résidence.

Les tarifs hébergement comprennent également les tarifs applicables aux personnes logées hors décision d'admission, aux étudiants usagers de la cité de l'alternance et aux usagers de Bed&Crous :

- Personnes logées hors décision d'admission (groupes, ...) et à la Cité de l'alternance : évolution selon IIRL.
- Pour Bed&Crous, des revalorisations sont proposées au regard d'une évolution qualitative de l'offre.

Enfin, les tarifs des services annexes de l'hébergement restent stables, à l'exception des parkings (+1,20 € TTC) et du forfait lavage dans les laveries (+0,20 € TTC).

Madame la Directrice générale ajoute que l'augmentation des tarifs tient compte de l'état de la résidence ainsi que des prestations offertes.

Madame la Vice-Présidente Etudiant précise que face à l'augmentation des loyers, les élus étudiants de la liste Bouge ton Crous, comprennent les raisons évidentes de cette augmentation, suivant la conjoncture économique qui est la nôtre, cependant, ne soutiennent pas cette augmentation.

A l'heure où la précarité gagne de plus en plus d'étudiants, il convient de ne pas rajouter cette charge supplémentaire, d'autant plus qu'elle correspond à une augmentation durable et constante.

Les loyers des étudiants augmentent, mais qu'en est-il de leur pouvoir d'achat ? comment justifier à ces étudiants cette augmentation alors que leurs bourses ne parviennent même pas à pallier l'inflation.

En pleine conscience des enjeux, par conviction et respect pour les étudiants qui leur ont fait confiance dans les urnes, elle s'opposera à cette augmentation.

Monsieur Martirosyan, représentant élu étudiant, demande combien représente concrètement en terme budgétaire, de plus-value, le coût d'augmentation de 0,20€ ou même 10€.

Madame la Directrice générale répond que l'augmentation est seulement de 3 ou 4€ par mois par étudiant au maximum.

Monsieur Bolot, représentant élu étudiant, lit les chiffres du document qu'il a sous les yeux, constate que pour le bâtiment Courbet dans la résidence Colette, c'est 11€ d'augmentation, ce qui est loin de 3 ou 4€ annoncés.

Madame la Directrice générale répond que cela concerne les appartements prévus pour plusieurs personnes. Dans le bâtiment Courbet, il s'agit de deux logements.

Monsieur Martirosyan, représentant élu étudiant, observe que pendant la mandature précédente, une augmentation a déjà été appliquée, soit deux années de suite.

Madame la Directrice générale répond qu'autant le Crous est aidé pour la partie restauration, autant il ne l'est pas du tout pour la partie hébergement.

L'Etat peut apporter une subvention d'investissement au Crous pour une opération de construction/réhabilitation qui vient généralement en complément d'une subvention d'une collectivité ou du CPER.

Sur la partie fonctionnement, aucune aide n'intervient et le Crous ne peut donc pas fonctionner à perte sur la partie hébergement.

En conclusion, les augmentations sont minimales. L'augmentation des loyers est nationale et la partie charge suit l'augmentation des charges constatée par le Crous.

Le Crous limite la hausse appliquée car l'augmentation des charges est de 1,15% et l'augmentation appliquée est seulement de 1%.

Concernant les laveries suivant l'étude comparative, les prix pratiqués au Crous BFC sont inférieurs à d'autres Crous. Un montant de 2,20€ au lieu de 2,50 ou 3€ voire plus.

Madame la Directrice générale précise que l'augmentation proposée a pour objectif de prendre en compte une partie de l'augmentation des charges supportée par le Crous.

Monsieur Bolot, représentant élu étudiant, précise que l'Etat a décidé de se désinvestir des services publics, de ne pas financer les logements du Crous.

Madame la Directrice générale répond que l'Etat a beaucoup aidé le Crous l'année passée, c'est pourquoi les résultats du Crous sont positifs en 2025.

Elle réexpliquera la situation lors des prochaines commissions avec les étudiants. Les Crous sont des établissements publics autonomes qui ressemblent beaucoup à des établissements industriels et commerciaux (EPIC) c'est-à-dire que le Crous doit aller chercher une partie de ses recettes propres.

Avec le blocage des loyers pendant cinq ans, les ressources propres ont baissé jusqu'à 51% alors qu'avant COVID, elles représentaient 70% du budget. Ainsi on ne peut affirmer que l'Etat se désengage.

Monsieur Martirosyan, représentant élu étudiant, reconnaît le travail exceptionnel des agents du Crous, la sincérité du travail et leur dévouement au profit du social. Il remercie sincèrement tous les acteurs présents et demande à Madame la Directrice générale de prendre un engagement pour l'année prochaine qui est de ne pas augmenter les loyers parce que la conjoncture économique n'est pas près de s'arranger et souhaiterait instaurer un plafond.

Madame la Directrice générale répond que si elle n'augmente pas l'année prochaine, il faudra décider quelle action ne sera plus réalisée.

Monsieur Briez, représentant élu des personnels, souligne que c'est un débat qui revient pratiquement tous les ans et que l'on peut regarder les antériorités. Il apprécie la qualité des échanges, surtout le remerciement au personnel du Crous qui s'investit tous les jours pour tenir ses résidences dans de bonnes conditions de qualité et de propreté. Cependant, les veilleurs de nuit par exemple ont un coût.

Toutefois, il remercie les étudiants d'avoir été conscients de la situation. Il y a eu une augmentation des loyers l'année dernière car nous étions dans une crise énergétique, le gaz a pris 30%, il faut gérer les fluides.

Toutes les résidences ont été rénovées, il faut pouvoir payer les agents qui y travaillent.

Il entend les remarques des étudiants. Tout le monde s'investit à la hauteur de ce qu'il peut. Il tient à souligner que si l'hébergement est déficitaire, le Crous coulera car l'hébergement couvre le déficit de la restauration.

Il faut savoir que la restauration est tout le temps déficitaire.

Il ne votera pas contre la hausse des loyers et saisit les doléances, les débats recommenceront l'année prochaine.

Madame la Directrice générale précise que ce point sera à nouveau discuté en commission.

Passage au vote :

POUR : 18

CONTRE : 7

ABSTENTION : 0

Les tarifs hébergement sont adoptés à la majorité des membres du conseil d'administration.

Départ de Monsieur Truillet, Directeur régional adjoint des affaires culturelles DRAC à 16h30, soit un total de 24 voix délibératives pour la suite des votes.

^ Point patrimoine

Présentation par Madame Magdalena Durand, directrice du patrimoine

• Dossier d'expertise résidence Sartre

Un ensemble de deux bâtiments situés à Belfort, d'environ 4000 m², composé d'une tour circulaire, d'une barre, articulées autour d'un hall de distribution de dimensions réduites.

Une résidence de 143 studios T1 et T2, construite en 1993 par la Sodeb, située en bordure du centre-ville, dans une zone sensible, qui n'a jamais fait l'objet d'une rénovation ou réhabilitation depuis 1993.

Historique

Choix d'origine d'une « architecture signal » pour la ville / le quartier, au détriment de la fonctionnalité des bâtiments et du confort des étudiants :

- balcons circulaires très longs non-utilisables et insuffisamment sécurisés
- ascenseur central dans la tour et manque d'éclairage naturel dans le hall
- effet glacière de la tour dû à l'ouverture de l'escalier vers l'extérieur et à une faille sur toute la hauteur

Projet du Crous

- Rénovation énergétique bâti et réhabilitation lourde, pour enrayer l'effet glacière et mettre à jours les systèmes et les installations
- Raccordement au Réseau de Chauffage Urbain RCU de la ville de Belfort afin de réduire l'empreinte carbone des bâtiments et les coûts de fonctionnement
- Réhabilitation intérieure des logements et espaces communs en intégrant les recommandations de la Chaire Crous/ENSAD
- Réaménagement des espaces extérieurs : aménagements paysagers, parking végétalisé, équipements de détente, sécurisation du site (clôture)
- Amélioration de l'accessibilité PMR : installation d'un ascenseur supplémentaire dans la barre, création de plus de 20 studios PMR
- Création d'espaces de travail et de détente en RDC et en R+1 de type LIVE – possible accès étudiants extérieurs sous contrôle d'accès
- Réaménagement RDC barre : laverie, loge, bureau, création d'un grand local vélo, sous-station chauffage
- Installation de panneaux solaires en toiture

Points forts

- Maintien de la fonction de bâtiment signal + vitrine pour le Crous avec les réaménagements du RDC et R+1 + insertion paysagère dans le quartier
- Bâtiment très performant : objectif label BBC Effinergie Rénovation 2024
- Confort d'usage et bien-être des étudiants : label Habitat Etudiant de l'AVUF

Coût total de l'opération : 10,5 M€

Financement Crous : 4,35 M€

Financements à trouver : 2,9 M€

**Financement TEA Région BFC :
3,25 M€**

Madame Jeanroy, représentante élue des personnels, demande si des espaces sport existent déjà et si l'accès se fait par l'extérieur.

Madame la Directrice du patrimoine répond que les espaces sont extérieurs et qu'il existe une loge mais pas d'accueil permanent.

Madame Jeanroy, représentante élue des personnels, précise qu'il faudra être vigilant sur ce point avec l'expérience de la résidence La Comtoise où il existe des espaces de vie étudiante où il faut aller chercher la clef dans une autre résidence, par conséquent, les étudiants n'y vont pas, c'est trop contraignant.

Madame la Directrice du patrimoine répond que l'accès n'est pas encore acté. Cependant, on ne pourra pas rentrer dans les espaces de vie par l'extérieur pour des raisons de sécurité. Des espaces détente seront situés au premier étage, avec une passerelle entre les deux bâtiments. Deux ascenseurs sont prévus l'un sur 4 niveaux et l'autre sur 10 niveaux.

Résultat du vote :

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le dossier d'expertise résidence Sartre est adopté à l'unanimité.

• Transfert de parcelles à Dijon les Climats à la DGFIP (DIE)

Dans le cadre de la stratégie de développement et de modernisation du parc de logements étudiants, le Crous BFC porte un projet de construction d'une résidence étudiante sur un site de l'Etat au nord du campus Montmuzard à Dijon.

Il s'agit de l'opération dénommée « Les climats » qui prévoit à terme la construction d'environ 400 logements étudiants.

Cela permet, dans un premier temps, le rééquilibrage du nombre de 156 logements perdus dans le cadre de l'opération Beaune-Bourgogne, par la transformation des chambres de 9 m² en studios de 18 m².

Ainsi, la première tranche opérationnelle des Climats, prévoit environ 150 logements, livrés en 2029.

Un plan directeur de l'ensemble de l'opération et un ciblage de la première tranche a été réalisée par le Crous dans le cadre de la phase de programmation.

Un document modificatif du parcellaire cadastral (DMPC) a été établi, fixant un nouveau découpage parcellaire. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace prendra la décision globale de déclaration d'inutilité et de déclassement du domaine public de l'Etat, portant sur une superficie totale de 2 583 m², destinée à être cédée à l'EPFL Côte-d'Or.

Parallèlement, l'Etat acquiert des parcelles de la ville de Dijon pour une surface de 1 457 m².

Les parcelles BX 622 et BX 623, pour une contenance globale de 245 m² sont actuellement sous la convention d'utilisation (CDU) n° 021-2011-0052 du 30 janvier 2015) au bénéfice du Crous BFC.

Résultat du vote :

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le transfert de parcelles Climats à la DGFIP est adopté à l'unanimité.

^ Points politique de site

Présentation par Madame Fanny Jeanroy, responsable de la sous-direction politique de site

- Validation des demandes de subventions Région BFC 2026 :

* Egalité des chances et lutte contre la précarité étudiante

- 16 projets
- 270 802€ sollicités à la Région
- 277 957€ d'auto-financement Crous
- 61 543€ de cofinancements extérieurs

Madame la Directrice de cabinet rappelle le contexte concernant les demandes de subventions Région BFC. Dans le cadre du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et en corrélation avec le schéma territorial de la vie étudiante, la Région a revu ses règlements d'intervention.2025-2026.

Le Crous a sollicité sur les deux volets :

- le volet égalité des chances et lutte contre la précarité étudiante
- le volet projets d'investissement

Madame Jeanroy prend la parole en tant que responsable de la sous-direction politique de site du Crous BFC, elle travaille sur ces sujets en lien avec le schéma territorial de la vie étudiante et les comités de site.

Ce qui a changé, c'est qu'auparavant le taux d'intervention de la Région pouvait être octroyé jusqu'à 80% du montant total du projet et qu'à partir de maintenant, ce sera seulement 50%, d'où une capacité d'autofinancement plus importante de la part du Crous.

Le tableau récapitulatif ci-dessous montre le montant global de chaque projet avec le montant sollicité à la Région, l'autofinancement est souvent à hauteur de 50%. Il existe aussi des cofinancements de la part des collectivités, que ce soit les villes ou les agglomérations selon les différents projets.

On peut voir par exemple, qu'il y a un projet qui s'adresse particulièrement aux étudiants d'Auxerre afin de répondre aux interpellations que le Crous avait eu de la part d'étudiants.

De nombreux sites universitaires sont représentés dans ce tableau afin de répondre aux différents besoins des étudiants que ce soit au niveau des services mais aussi de l'écoute psychologique ou des projets de solidarité.

Monsieur Martirosyan, représentant élu étudiant, demande si le Crous travaille avec d'autres partenaires que la Région comme l'Union européenne par exemple.

Madame la Directrice générale répond que les autres partenaires sont plutôt les collectivités territoriales comme les villes, les agglomérations, les métropoles.

A ce jour, le Crous n'a pas encore exploré le financement européen.

Elle ajoute que c'est plus la Région qui est en lien à l'échelle européenne que le Crous qui n'a pas cette compétence en interne. Elle informe que ce sujet pourra être abordé lors des comités de site de printemps.

Titre du projet	Montant sollicité	Auto-financement Crous	Autre cofinancement	Budget global du projet
Hébergement d'urgence	16 680 €	16 680 €	0 €	33 360 €
Soutien psychologique gratuit pour les étudiants de BFC	43 750 €	48 750 €	5 000 €	97 500 €
Lutte contre les discriminations et inclusion, sur 2 ans (2026-2028)	50 000 €	56 000 €	0 €	106 000 €
Développer et renforcer l'accès aux droits pour les étudiants du territoire d'Auxerre	5 000 €	5 000 €	0 €	10 000 €
Créer du lien pour garantir l'égalité des chances : programme d'animations et de prévention à destination des étudiants du site de Besançon et ses alentours	12 975 €	12 975 €	0 €	25 950 €
Créer du lien pour garantir l'égalité des chances à Dijon et ses alentours	11 016 €	11 016 €	0 €	22 032 €
Ouverture et dynamisation culturelle pour les étudiants de Nevers	5 000 €	1 154 €	4 388 €	10 522 €
Faire vivre la vie étudiante – territoire de Nevers	5 575 €	5 575 €	0 €	11 150 €
Faire vivre la vie étudiante – territoire du Creusot/ Montceau les Mines	5 004 €	5 004 €	0 €	10 008 €
Créer du lien pour garantir l'égalité des chances à Belfort, Montbéliard et Sevenans	5 100 €	5 100 €	0 €	10 200 €
Recrutement et formation de référents étudiants au sein des résidences universitaires	36 015 €	36 015 €	0 €	72 030 €
Film pédagogique "Accès aux droits étudiants: comprendre, agir, s'orienter avec le Crous"	5 000 €	5 000 €	0 €	10 000 €
Dispositif partenarial de forum jobs pour l'accès à l'emploi étudiant	5 087 €	5 088 €	10 175 €	20 350 €
Service emploi étudiant un accompagnement de proximité sur les campus universitaires	23 800 €	23 800 €	0 €	47 600 €
Renforcer l'égalité des chances et lutter contre la précarité étudiante par la connaissance et la structuration territoriale des dispositifs de santé mentale étudiante	36 000 €	36 000 €	42 000 €	114 000 €
Solidarité pour les étudiants en BFC	5 000 €	5 000 €	0 €	10 000 €

Résultat du vote :

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le dispositif « Egalité des chances et lutte contre la précarité étudiante » est adopté à l'unanimité.

* Soutien à l'investissement : Equipement de lieux de vie étudiante

- 3 projets
- 40 985€ sollicités à la Région
- 53 985€ d'auto-financement Crous
- 2 000€ de cofinancements extérieurs

Titre du projet	Montant sollicité	Auto-financement Crous	Autre cofinancement	Budget global du projet
Aménagement cafétéria Geek N Go à Belfort	3 485 €	3 485 €	0 €	6 970 €
Structuration d'un lieu solidaire et d'une ressourcerie sur le campus de Dijon	30 000 €	43 000 €	0 €	73 000 €
Équipement lieux de vie étudiant	7 500 €	7 500 €	2 000 €	17 000 €

Diversité territoriale, souhait de pouvoir proposer des lieux mais pas seulement dans les grosses métropoles.
 Travail en lien avec les établissements d'enseignement supérieur comme l'université Marie et Louis Pasteur (UMLP) pour l'aménagement de la cafétéria à Belfort ou pour la ressourcerie à Dijon.
 Travail en lien avec l'université de Bourgogne Europe UBE.

Madame la Directrice générale ajoute que c'est dans la complémentarité, tous ensemble que l'on arrive à créer des choses parce qu'il y a de moins en moins de moyens financiers disponibles.

Passage au vote :

POUR : 24
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Le dispositif « Soutien à l'investissement » : Equipement de lieux de vie étudiante » est adopté à l'unanimité.

* Point RH

Présentation par Madame la Directrice générale

• Concessions de logement

- Annulation des concessions de logement par Nécessité Absolue de Service (NAS) pour 3 agents :
 - Jérôme M'RABET, Directeur du site de Dijon
 - Mélanie WARGNIER, secrétaire de résidence, pôle hébergement de Besançon
 - Christine JACQUELIN, agent d'accueil et de secrétariat, site de Dijon
- Attribution des concessions de logement par NAS pour 2 agents :
 - Jérôme M'RABET, directeur du site de Dijon
 - Mélanie WARGNIER, secrétaire de résidence, pôle hébergement de Besançon

Résultat du vote :

POUR : 24
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Les concessions de logement sont adoptées à l'unanimité.

- Rémunération des vacataires

Dans le cadre de ses activités, le Crous BFC peut être amené à recourir à des vacataires pour l'exercice de missions spécifiques et ponctuelles, à caractère discontinu.

Ces interventions sont rémunérées à la vacation c'est-à-dire à l'acte et après service fait. Aussi, il est nécessaire d'établir une grille de rémunération de la vacation.

Activité rémunérée	Montant horaire brut
Mission d'expertise, d'accompagnement ou d'audit	42 € / heure
Mission de niveau de catégorie A	25 € / heure
Mission de niveau de catégorie B	18 € / heure
Mission de niveau de catégorie C	14 € / heure

Madame la Directrice générale précise que le recours à des vacations est envisagé dans la perspective d'étendre à la prochaine rentrée le dispositif référents étudiants, actuellement en test à Dijon, sur Besançon et le Nord Franche-Comté.

Les référents étudiants font le lien entre l'administration et les résidents.

Ils sont résidents obligatoirement, entretiennent le lien social et diffusent les informations importantes (dates pour le renouvellement, le DES...). Le Crous BFC n'avait pas encore ces référents étudiants qui existent déjà dans les autres Crous.

Monsieur Martirosyan, représentant élu étudiant, s'interroge sur la pertinence de déléguer à des étudiants cette mission plutôt qu'à des agents du Crous.

Madame la Directrice générale répond que l'avantage d'avoir des étudiants, outre le fait que cela donne un petit job à des étudiants c'est le pair à pair. Les étudiants ne diront pas les mêmes choses à d'autres étudiants qu'à des agents.

C'est tout l'intérêt de cette mesure et la direction du Crous fera un bilan sur le sujet.

Ces référents sont rémunérés sous contrat étudiant, recrutés avec bac +3. Ils remontent les problématiques à la direction du Crous.

Passage au vote :

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La rémunération des vacataires est adoptée à l'unanimité.

3. partie B : points à caractère informatif

* point d'étape complémentaire sur les services votés

Présentation par Madame la Directrice adjointe

Au 1er janvier 2026, en l'absence de loi de finances initiale, la continuité de la vie nationale et des services publics a été assurée conformément à la Constitution (article 47) et aux dispositions organiques (article 45 de la LOLF) par le régime des services votés. Le Crous BFC, en sa qualité d'opérateur de l'État a été ainsi soumis au régime des services votés.

Bien que le budget initial pour 2026 du Crous BFC, voté par le conseil d'administration le 10 décembre 2025 et approuvé par les ministères de tutelle, soit le seul budget juridiquement et budgétairement exécutoire, ses modalités d'exécution pendant la période de services votés, devaient être conformes aux dispositions précisées par la circulaire du 30 décembre 2025 relative à la gestion budgétaire de l'Etat et des organismes publics nationaux et opérateurs financés par l'Etat :

Les dépenses de personnel sont limitées au strict nécessaire pour assurer la continuité des services publics. Les remplacements d'agents sont possibles (titulaires, contractuels) dès lors qu'ils répondent aux besoins de continuité des missions de service public. Aucune création nette d'emplois n'est possible.

Les dépenses de fonctionnement courant des services sont limitées à celles strictement nécessaires pour assurer la continuité des services dans des conditions normales.

Les dépenses relatives aux investissements déjà entamés, ayant fait l'objet d'engagements juridiques, peuvent être poursuivies, sous réserve de pouvoir assurer la couverture des AE engagées en crédits de paiement en 2026. En revanche, il n'est pas procédé à l'engagement de dépenses relatives à de nouveaux projets d'investissements.

Dès la fin des services votés, le Crous a pu repasser en mode exécution du budget initial. Le budget ne nous permet pas de consommations superflues. Par conséquent, abandon du projet Campus cook 2026 qui est reporté à 2027.

* Rapport annuel des marchés

Présentation par Madame Christelle Lazard, responsable des marchés publics

Au cours de l'année 2025, la Sous-Direction des Achats a procédé à la notification de 33 marchés, dont 8 ont été élaborés par le service des marchés du Crous Bourgogne Franche-Comté.

Au-delà de satisfaire ses besoins courants de fonctionnement, le Crous Bourgogne Franche-Comté place au cœur ses préoccupations :

- La modernisation de ses infrastructures
- L'amélioration constante de la qualité des services rendus aux étudiants
- Le maintien du bien-être des personnels

Le Crous BFC a bénéficié en 2025 d'une enveloppe exceptionnelle de 942 000 € de la part du Crous destinée à :

- Sécuriser et moderniser les infrastructures de restauration
- Privilégier un environnement de travail plus ergonomique et fonctionnel
- Renforcer l'efficacité opérationnelle des équipes
- Améliorer la qualité de service et d'accueil des usagers

Cette dotation, complétée de 115 000 € de fonds propres, a permis de financer, au sein des RU de Dijon, Besançon, Belfort et Du Creusot, des travaux de mise en conformité et de rénovation des espaces :

- Création d'une pente sous les fours
- Remplacement de portes coupe-feu
- Reprise de réseaux électriques
- Travaux de plomberie et de sécurité incendie
- Mise en place d'une VMC
- Rénovation d'un local

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables et de son engagement en faveur de l'inclusion professionnelle, le Crous Bourgogne-Franche-Comté a mis en place un marché réservé avec une entreprise adaptée située à Dijon. Ce marché porte sur des prestations de nettoyage des locaux et de plonge répartis en deux volets distincts :

- Côté Hébergement, entretien des espaces de la Résidence Mansart à Dijon
- Côté Restauration, prestations de nettoyage et de plonge au sein du Restaurant Universitaire Mansart à Dijon

Le recours à un marché réservé permet de concilier efficacité opérationnelle et responsabilité sociale. En faisant appel à une entreprise adaptée, le Crous Bourgogne Franche-Comté participe activement à l'insertion et au maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, tout en s'inscrivant pleinement dans les objectifs nationaux de développement de l'économie sociale et solidaire.

Ce dispositif illustre la volonté de l'établissement d'intégrer des critères sociaux dans sa stratégie d'achat public, en favorisant des partenariats durables, responsables et créateurs de valeur tant sur le plan économique que sociétal.

Dans le cadre du renouvellement de son marché de signalétique, le Crous Bourgogne Franche-Comté a retenu des critères portant sur la qualité et la cohérence visuelle des supports et leur durabilité. Une attention particulière a été accordée à la vivacité des prestataires, à leur capacité d'accompagnement technique et au respect de leurs engagements environnementaux.

Le marché a été structuré sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires, comprenant deux titulaires. Cette organisation permet d'apporter des réponses plus adaptées et flexibles selon la variété de besoin, qu'il s'agisse de signalétique intérieure, extérieure, directionnelle ou événementielle.

À travers ce dispositif, l'établissement consolide la cohérence de son identité visuelle sur l'ensemble de son périmètre, sécurise ses approvisionnements et inscrit sa stratégie d'achat dans une démarche d'efficacité, de transparence et de performance durable.

*** Acte de transfert de propriété de la Sodeb à la DDFIP 90 résidence Braudel**

Présentation par Madame la Directrice générale

La résidence Braudel à Belfort a fait l'objet en 1990 d'un bail à construction d'une durée de 34 ans avec la SODEB, sur un terrain appartenant à la ville de Belfort.

Le bail à construction prévoit qu'à son échéance, la résidence devienne la propriété de la ville de Belfort et que celle-ci dispose alors d'un délai de 6 mois pour la céder à titre gratuit à l'Etat, si ce dernier fait la demande de réalisation de la promesse de cession.

Le bail ayant pris fin le 30 juin 2024, l'Etat a fait valoir son droit d'option avant le 30 décembre. Le Crous s'est engagé à poursuivre la gestion de la résidence dans le cadre d'une convention d'utilisation (CDU).

Courant février le Crous BFC a reçu des informations complémentaires de la DRFIP concernant cette opération et notamment la différence entre une cession et un transfert.

La procédure concernant ce bâtiment est toujours en cours de règlement.

*** Rapport d'activité 2025**

Présentation par Monsieur Jonathan Nouvellon, responsable de la communication

➤ Des transformations de fond (les dossier 2025)

- Structurer l'action autour de la vie étudiante (maillage territorial et EPE, STVE)
- faire évoluer les pratiques (Mon Restau Responsable, évolution des outils)
- réaffirmer la mission du réseau des œuvres (70 ans des Crous)

➤ Investir pour transformer les campus (zoom sur ...)

- une politique d'investissement active (constructions et rénovations, aménagements d'espaces de vie, projets inscrits dans une programmation pluriannuelle)
- des opérations sur les territoires (interventions sur plusieurs sites, réponse aux besoins locaux)

➤ En œuvre sur le terrain (le Crous en action)

- Améliorer le cadre de vie au quotidien (hébergement, restauration, espaces de vie)
- faire vivre les campus (campus des Eurocks, grand repas, actions culturelles, emploi étudiant)

- Accompagner les étudiants (soutien social avec les bourses et des aides, dispositifs d'accueil et d'information)

Le Crous en chiffres

- 85 000 étudiants en Bourgogne-Franche-Comté
- 20 498 étudiants boursiers ministériels
- 2 401 étudiants reçus par le service social, pour 7 091 entretiens
- 6 180 logements / 6 558 lits
- 2,1 millions de repas servis dans
- 35 structures de restauration
- 1 393 événements et animations organisés
- 658 collaborateurs
- 25,6 M€ de masse salariale
- Solde budgétaire : 3 800 271,66 €

Madame Delhomme, représentante élue étudiant, remercie le travail accompli pour ce bilan et demande si ce rapport sera diffusé aux étudiants afin qu'ils sachent tous, ce que fait le Crous et demande aussi sa diffusion au personnel.

Elle souligne que la mise en place des exosquelettes dans certains restaurants universitaires est un dispositif important.

Monsieur le responsable de la communication répond que le rapport d'activité est consultable sur le site internet pour les étudiants et intranet de l'établissement pour les personnels, dès demain.

Il attendait dans un premier temps, la diffusion aux membres du conseil d'administration.

Monsieur Martirosyan, représentant élu étudiant, demande si les représentants étudiants pourraient avoir une tribune dans le rapport d'activité.

Monsieur le responsable de la communication répond qu'en début de rapport, se trouve deux éditos dont l'un consacré à la Directrice générale et l'autre à la Vice-Présidente étudiante.

Pour conclure, Madame la Directrice générale remercie tous les membres du conseil d'administration de leur présence.

Prochain conseil d'administration le 9 juillet à Dijon.

Levée de séance à 17h23.

Besançon, le 10 mars 2026

La Présidente du Conseil d'administration,



Nathalie ALBERT-MORETTI
Rectrice de la région académique BFC
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des Universités

